

## MOBILITE 2025 – Recrutement Poste à profil

### **DIRECTION D'UNE ÉCOLE (12 classes et plus)**

- Alphonse Daudet / FLÉAC –

Les missions, les conditions de recrutement et les modalités de formation des directeurs d'école sont fixés par le décret n° 89-122 du 24 février 1989, version abrogée depuis le 16 août 2023, relatif aux directeurs d'école.

Les missions s'inscrivent dans le cadre du référentiel métier défini par la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 (responsabilités pédagogiques, relatives au fonctionnement de l'école et les relations avec les parents et partenaires de l'école).

Le poste est ouvert aux personnels enseignants 1er degré. Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique.

#### CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION :

Le directeur d'école est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la circonscription du premier degré. Il prend toute disposition utile pour que l'école assure sa fonction de service public en veillant à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

À ce titre, Il exerce des responsabilités pédagogiques et administratives ainsi qu'en direction des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, ce en conformité avec les textes officiels en vigueur.

Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et les politiques éducatives. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les membres de l'équipe pédagogique et avec les partenaires associés.

#### LES MISSIONS :

En appui sur le référentiel métier du directeur d'école, les missions d'un directeur d'école bénéficiant d'une décharge totale d'enseignement mobilisent des compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

A ce titre, le Directeur déchargé totalement doit :

- coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques ;
- élaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation avec l'inspecteur de circonscription ;
- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide au sein des conseils de cycle qu'il anime ;

.../...

- conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ;
- proposer et mettre en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école ;
- piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ;
- impulser et accompagner la réflexion sur l'importance des relations avec les familles.

Ce poste implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Il requiert en outre un sens avéré du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école sera un levier essentiel à investir pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

#### Compétences attendues :

- connaître et maîtriser le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction et disposer de connaissances solides concernant le système éducatif français (législation, textes de référence, programmes...);
- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation ;
- témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences et en coordonnant le travail de l'équipe pédagogique fédéré par le projet d'école ;
- montrer une capacité à mener une gestion administrative ;
- manifester une présence affirmée, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...);
- posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes. Il est nécessaire de disposer de qualités organisationnelles et d'écoute, et d'un bon relationnel avec les différents acteurs du système éducatif et des partenaires de l'école ;
- maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'école ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.

#### Contraintes du poste :

La fonction nécessite une grande disponibilité, d'une très forte loyauté et de discrétion.

L'exercice d'un temps partiel est incompatible avec la fonction.

L'inscription valide sur la liste d'aptitude des directeurs d'école permet d'être affecté à titre définitif.

Il est demandé à toute personne intéressée de prendre contact au préalable de sa candidature avec l'IEN chargé de la circonscription Charente Préélémentaire.

#### PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les candidats qui souhaitent postuler pour cet emploi doivent adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à Monsieur l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente

L'attribution du poste est soumise à un entretien préalable devant une commission départementale pour valider la candidature (date retenue : 25/03 -fin d'après-midi- ou 26/03)

Date limite de transmission pour visa **du dossier de candidature auprès de l'IEN d'affectation actuelle : le 20 mars 2025**

Information de candidature à transmettre également à :

Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré

Tél. : 05.17.84.01.57 - @ : [personnels16@ac-poitiers.fr](mailto:personnels16@ac-poitiers.fr)